

| | |
|---------------------------|-------------------------------|
| Cote du document: | <u>EB 2019/126/R.15/Add.1</u> |
| Point de l'ordre du jour: | <u>6 a) ii) a)</u> |
| Date: | <u>30 avril 2019</u> |
| Distribution: | <u>Publique</u> |
| Original: | <u>Français</u> |

F



Investir dans les populations rurales

République de Djibouti

Programme d'options stratégiques pour le pays 2019-2024

Additif

Conseil d'administration — Cent vingt-sixième session
Rome, 2-3 mai 2019

Pour: **Examen**

République de Djibouti

Programme d'options stratégiques pour le pays 2019-2024

Additif

L'attention du Conseil d'administration est appelée sur les ajouts et modifications ci-après à apporter au programme d'options stratégiques pour Djibouti, publié sous la cote EB 2019/126/R.15.

Pour plus de clarté, les modifications apparaissent en caractères gras et le texte barré correspond aux suppressions.

Page 2, paragraphe 12

La dernière phrase a été modifiée comme suit:

"Les eaux souterraines, **qui constituent la source d'approvisionnement de 99% de la population rurale de Djibouti**, ~~ont~~ ~~vulnérables à la salinisation et à la surexploitation,~~ et ne devraient être exploitées **de manière durable** ~~que~~ pour répondre à des besoins prioritaires, selon des études hydrogéologiques pertinentes qui recommandent l'utilisation de technologies vertes et d'énergies renouvelables."

Page 6, paragraphe 30

La deuxième phrase a été modifiée comme suit:

"Les fonds alloués au titre du cycle 2019-2021, estimés à 6,617 millions d'USD, seront affectés à une intervention dans le secteur de l'eau en milieu rural, qui sera sous la tutelle de la Direction de l'hydraulique rurale, responsable de la gestion des ressources en eau du pays, ~~ou serviront à combler le déficit de financement du~~ **PROGRES.**"

Page 10, paragraphe 49

Le paragraphe a été modifié comme suit:

"L'ancrage institutionnel des projets se fait au niveau du MAEPE-RH, qui est responsable de l'ensemble du secteur rural et dispose de représentations au niveau des régions. Compte tenu des enseignements tirés, la mise en œuvre ~~des~~ **du prochain** projets sera assurée par ~~des~~ **une** UGP qui ~~ont~~ est autonome sur le plan administratif et financier, **sous la tutelle de la Direction de l'hydraulique rurale**. Le pilotage des projets sera confié à des comités nationaux et régionaux, et la supervision assurée conjointement par le MAEPE-RH et le FIDA."

Appendice IV, page 29, paragraphe 79

La dernière phrase a été modifiée comme suit:

"Les ressources en eaux souterraines, **qui constituent la source d'approvisionnement de 99% de la population rurale de Djibouti**, ~~ont~~ ~~vulnérables à la salinisation et à la surexploitation~~ et devraient n'être exploitées **de manière durable** ~~que~~ pour répondre à des besoins prioritaires suite à des études hydrogéologiques pertinentes."